



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 128-21 C

Objet : RS - Approbation du compte financier 2020 de Grand Chambéry Alpes Tourisme

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 18

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 128-21 C

objet **RS - Approbation du compte financier 2020 de Grand Chambéry Alpes Tourisme**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, en lien avec Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que l'article R.133-16 du code du tourisme dispose que le compte financier (c'est-à-dire les comptes de gestion et administratif réunis) de l'exercice écoulé est présenté par le président de l'office de tourisme à son comité de direction qui en délibère et le transmet à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour approbation.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a fortement impacté le secteur économique du tourisme. Une contribution exceptionnelle de 235 k€ a d'ailleurs été versée par Grand Chambéry dans le cadre du plan de relance afin de compenser en particulier la perte de taxe de séjour.

Les autres éléments n'appelant pas de remarques particulières, il est proposé d'approuver le compte financier de Grand Chambéry Alpes Tourisme au titre de l'année 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et notamment son article R.133-16,

Vu les délibérations n° 236 et 237 du 7 avril 2021 du comité de direction de Grand Chambéry Alpes Tourisme portant approbation respectivement du compte de gestion et du compte administratif,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le compte financier de l'exercice 2020 de Grand Chambéry Alpes Tourisme.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 128-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation du compte financier 2020 de Grand Chambéry
Alpes Tourisme

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) : Annexe délibération GCAT Compte Administratif 2020,
Annexe Délibération GCAT Compte Gestion,
Délibération GCAT Compte administratif,
Délibération GCAT Compte Gestion

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H22697H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22697H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au